

« Vitrine commerciale trompeuse » : un rapport épingle l'enseignement supérieur privé

Emma Ferrand

Les inspections générales des affaires sociales et de l'éducation ont formulé 32 recommandations pour « améliorer l'offre ».

L'heure est aux vacances pour des milliers de bacheliers avant leur première rentrée étudiante. Mais, à ce jour, ils sont encore des dizaines de milliers d'élèves à ne pas avoir obtenu d'affectation sur Parcoursup. Jusqu'au 10 septembre, les candidats peuvent profiter de la phase complémentaire pour trouver une formation, dans la limite des places disponibles. Pour d'autres, l'incertitude des résultats les pousse à s'orienter vers des écoles privées hors Parcoursup.

Une tendance de plus en plus suivie par les jeunes. En 2025, ils étaient plus d'un quart à avoir choisi la voie du privé, contre 15 % en moyenne entre 1990 et 2005. Par ailleurs, 15 % de l'ensemble des étudiants sont spécifiquement inscrits dans des établissements privés à but lucratif. Mais choisir une école privée n'est pas sans risque. Et le gouvernement le sait.

C'est pourquoi, le 26 juin dernier, les inspections générales des affaires sociales (Igas) et de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) ont rendu leur rapport afin de réguler l'enseignement supérieur privé lucratif, commandé en mai 2025. Au total, 32 propositions ont été formulées pour « améliorer la qualité de l'offre ». Deux groupes d'établissements ont été passés au crible. D'abord, celui de Galileo Global Education (EM Lyon, Cours Florent, Penninghen...), épinglé par la journaliste Claire Marchal, en mars 2025, dans son enquête *Le Cube* (Flammarion) qui pointe les dérives de l'enseignement supérieur privé lucratif : frais de réservation non remboursables, classes bondées, heures de cours érodées...

« Nous sommes déjà soumis à des contrôles réguliers. Il n'y a qu'à appliquer les règles qui existent déjà »

Patrick Roux Président de la Fnep

Il y a également le groupe Collège de Paris, dont plusieurs écoles ont été récemment rachetées par le groupe de médias Unify Group (ex-Reworld Media), alors qu'il faisait l'objet d'un redressement judiciaire en mai dernier. En avril 2025, Mediapart révélait que le directeur de Digital College aurait dépensé 534 000 euros de fonds de l'établissement en cartes Pokémon. Par ailleurs, le Collège de Paris a fait l'objet de deux signalements pour des soupçons d'abus de biens sociaux, d'enrichissement personnel et de fraudes liées aux visas étudiants.

Dans sa synthèse, le rapport conclut que « la croissance rapide de l'enseignement supérieur privé lucratif repose sur des dynamiques structurelles qui demeurent insuffisamment appréhendées par les pouvoirs publics ». Mais aussi que « le modèle économique du secteur est marqué par une dépendance croissante aux financements publics et par des risques structurels » et que « la qualité pédagogique des formations apparaît insuffisamment assurée et contrôlée ». « La rotation importante des formateurs, l'absence d'enseignants permanents ou leur présence en nombre insuffisant et la faiblesse des dispositifs de coordination pédagogique nuisent à la cohérence des parcours des étudiants », mentionnent les inspecteurs.

Sans compter « la forte volatilité de l'offre de titres et de formations », qui « accentue cette fragilité, rendant les parcours moins lisibles pour les étudiants et plus difficiles à évaluer pour les employeurs comme pour les apprentis et leurs familles ». Entre les diplômes (bachelor, master...), les certifications ou labels conférés par l'État et les sigles (visa, Qualiopi, RNCP...), les parents ont en effet de quoi être désorientés. « Ces insuffisances font peser sur une partie des 400 000 étudiants du secteur lucratif privé de nombreux risques : vitrine commerciale trompeuse, lacunes pédagogiques, promesses d'insertion non tenues, vie étudiante réduite au minimum », ajoute le rapport.

Ainsi, les inspecteurs recommandent d'« améliorer la lisibilité des titres professionnels », d'interdire les intitulés « bachelor » et « master » - qui prêtent à confusion avec les diplômes nationaux -, ou encore d'interdire aux CFA d'employer leurs propres étudiants en apprentissage.

Après du Figaro, le ministre de l'Enseignement supérieur, Philippe Baptiste (lire ci-dessous), s'est dit « favorable » à ces préconisations qui sont majoritairement alignées sur le projet de loi de régulation du secteur qu'il

porte, et qui a été adopté en première lecture au Sénat le 1^{er} juin dernier. Celui-ci prévoit de conditionner l'accès des établissements privés à Parcoursup à une validation par l'État, via deux niveaux de reconnaissance : l'agrément et l'agrément d'intérêt général, délivrés après une évaluation de la « qualité globale » de l'école par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres).

Pour le secteur privé, en revanche, ce rapport suscite certaines critiques. « Nous sommes évidemment favorables à

plus de qualité dans l'enseignement. Mais, depuis 1987, nous sommes déjà soumis à des contrôles réguliers. Il n'y a qu'à appliquer les règles qui existent déjà », affirme Patrick Roux, président de la Fédération nationale de l'enseignement privé (Fnep) en songeant à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à la direction du travail ou encore à la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue...

De son côté, le groupe Galileo, directement visé par la mission, se veut plus

modéré. Celui qui affirme « plaider publiquement pour une régulation plus exigeante du secteur » précise dans un communiqué que cette mission l'a encouragé à corriger ce qui lui était reproché par les inspecteurs. Il indique que plusieurs mesures ont été mises en place, telles que la création « d'une direction pédagogique à l'échelle du groupe », « d'une démarche qualité globale » ou encore « le renforcement de la lisibilité de la correspondance des formations » avec les titres enregistrés par France Compétences. ■



Philippe Baptiste, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, le 5 juin, à Toulouse. GREGORY DZIEDZIC/HANS LUCAS VIA AFP

Philippe Baptiste : « Les bacheliers qui n'ont pas le niveau doivent consolider leurs acquis avant la licence »

Propos recueillis par Caroline Beyer et E. F.

La fin de l'année à peine terminée, Philippe Baptiste prépare déjà la suivante. Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace se félicite d'avoir pu obtenir 500 millions d'euros de crédits supplémentaires dans le plan de loi de finances 2027. À l'approche de la présidentielle, il estime que divers sujets doivent être abordés durant la campagne : le niveau du bac, l'accès à l'enseignement supérieur et l'augmentation des frais de scolarité.

LE FIGARO. - Le 11 juillet dernier, plus de 126 000 candidats n'avaient toujours pas obtenu d'affectation sur Parcoursup, malgré la hausse constante des formations proposées (25 000 aujourd'hui). Y a-t-il un problème de sélection des étudiants sur la plateforme ? PHILIPPE BAPTISTE. - La loi est claire : tout bachelier doit pouvoir être accueilli dans l'enseignement supérieur. Et j'applique la loi. L'année dernière, à l'issue de la campagne, 38 candidats n'avaient pas de solution sur près de 1 million. Aux bacheliers qui n'ont pas encore trouvé de place et qui veulent poursuivre leurs études : regardez les places disponibles parmi les 83 000 restantes, et saisissez les commissions d'accès à l'enseignement supérieur qui cherchent une solution pour chaque dossier.

Lors de la phase principale d'admission, il y a des jeunes qui ont fait très peu de vœux, certains qui sont juste sous la barre, d'autres enfin ont des dossiers très faibles. Nous ferons tout pour trouver une place à chacun. Mais soyons honnêtes : un bachelier professionnel envoyé en licence a peu de chances de décrocher son diplôme en quatre ans puisque le taux de réussite est aujourd'hui de 5 %. Le nier est une source de frustration pour les étudiants comme pour les enseignants. Avec un taux de réussite au bac à 92 %, le niveau en première année est mécaniquement hétérogène. Les bacheliers qui n'ont pas le niveau doivent d'abord consolider leurs acquis avant d'entrer en licence. Années de propédeutique, reprise d'études après une expérience professionnelle... Il faut en débattre à l'occasion de la présidentielle.

Le 24 juin dernier, le rapport des Assises du financement des universités proposait de quintupler les droits d'inscription à 900 euros en licence et à 1 300 euros en master. Est-ce la bonne solution pour relever durablement les moyens des facultés ? Quoi qu'il arrive, ce gouvernement n'augmentera pas les droits d'inscription à l'université. Aujourd'hui, les étudiants paient 178 euros pour une année de licence. En réalité, une année universitaire coûte en moyenne 12 000 euros par étudiant. Or, on sait qu'il manque à terme plusieurs milliards d'euros par an aux seules universités. L'augmentation des droits d'inscription est-elle une option ? Cela ne peut être envisageable

qu'avec un modèle redistributif, en ne faisant payer plus cher que les étudiants qui le peuvent.

Pour les étudiants étrangers, en revanche, la hausse des droits d'inscription est actée pour la rentrée 2026 (2 895 euros en licence et 3 941 en master). Quel est le sens de cette mesure ? C'est une mesure qui date de 2019, mais qui n'était pas correctement appliquée. Désormais, les droits différenciés concerneront tous les étudiants extracommunautaires, sans exception. En 2026, 30 % des effectifs seront encore exonérés. Dans deux ans, ils ne seront plus que 20 %. La logique n'est pas de fermer le pays. Nous devons continuer à accueillir les étudiants internationaux, en science, technologie, ou ingénierie.

Le Sénat a adopté en première lecture votre projet de loi de régulation de l'enseignement supérieur privé le 1^{er} juin. L'objectif est de contrôler plus assidûment les établissements. Cela va-t-il vraiment rebattre les cartes ? Oui, car les établissements qui ne seront pas de qualité ne seront pas sur Parcoursup, ne seront pas certifiés Qualiopi et ne recevront pas d'argent de la part de l'État. Les familles auront toujours le droit de choisir des formations qui ne bénéficient d'aucun label de l'État, mais à leurs risques et périls. Les établissements qui seront labellisés, après un contrôle tous les cinq ans du Haut Conseil de l'évaluation de la

recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), seront, en revanche, de qualité. Il faut parvenir à éliminer les quelques délinquants qui dégradent l'image du système et qui nuisent à des milliers d'étudiants que l'on ramasse à la petite cuillère. Le but n'est pas de nuire aux écoles privées, bien au contraire, je crois qu'elles jouent un rôle essentiel, mais de réguler simplement le système. Aujourd'hui, il est plus difficile d'ouvrir un salon de coiffure qu'une école. Ce n'est plus possible.

En février dernier, Quentin Deranque avait été lynché à mort en pleine rue, en marge d'une conférence de Rima Hassan à l'IEP de Lyon. À l'approche de la campagne présidentielle, craignez-vous des incidents ? Les étudiants ont la possibilité d'organiser des rencontres avec des personnalités publiques et politiques. Non seulement c'est dans la loi, mais c'est aussi une tradition. Et j'y suis favorable. Mais toutes les règles doivent être réunies pour que ces débats se déroulent dans de bonnes conditions : le respect de la sécurité et une pluralité des échanges. Sans violence, sans insultes. Et je ne tolérerai pas la moindre dérive antisémite ou raciste. Y compris chez les personnalités invitées, pas seulement chez les étudiants et les militants. Nous avons bien compris que les extrêmes, à commencer par LFI, entendent faire des universités un terrain d'agitation et de surenchère. Nous nous attendons à des situations tendues dans les prochains mois. Je suis vigilant et très mobilisé. ■